

**Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Loir  
En date du 2 Mars 2011**

**COMPTE - RENDU**

L'an deux mil onze, le deux du mois de mars, à 20 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Loir s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle communale de LEZIGNE, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHUPIN, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>BEAUVAU</b>	M. Marc BERARDI	Mme Michèle SAINTY
<b>CHAUMONT D'ANJOU</b>	M. Jean Pierre BEAUDOIN M. François EDIN	
<b>CORZÉ</b>	M. Claude FOSSET M. Jean Philippe GUILLEUX	
<b>CORNILLÉ LES CAVES</b>	M. Paul RABOUAN M. Raymond GARCIA	
<b>HUILLE</b>	M. Guy ADRION M. Bernard GACHIGNARD	
<b>JARZE</b>	Mme Elisabeth MARQUET M. Jean Albert MARCHAISON M. Noël LUSSON	
<b>LA CHAPELLE ST LAUD</b>	M. Jean-Yves CHASSANITE	M. Jean-Claude LEGAY
<b>LÉZIGNÉ</b>	M. Henri LEBRUN M. Patrice AILLERIE	
<b>LUÉ EN BAUGEOIS</b>	M. Bernard de la PERRAUDIERE M. Paul BERTRAND	
<b>MARCE</b>	M. Patrice DAVIAU M. Patrick MERCIER	
<b>MONTREUIL SUR LOIR</b>	M. Jean-Claude CHUPIN Mme Véronique RENO	
<b>SEICHES SUR LE LOIR</b>	M. Alain LECOQ M. Philippe LAURENT M. David RIGAUD M. Richard CARON	
<b>SERMAISE</b>	M. Bernard LAHONDES M. Mickaël BRIERE	

**Excusés :** M. Augustin DERSOIR  
Mme Odile CHALAIN pouvoir à M. LECOQ  
M. Jean-Paul BOMPAS

**Observations compte rendu réunion du 26 Janvier 2011 : Néant – approuvé**

**Désignation secrétaire de séance : M. Henri LEBRUN**

\*\*\*\*\*

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET  
GENERAL et BUDGETS ANNEXES – Année 2010 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour le budget général et les budgets annexes.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 31 Décembre 2010,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2010 du budget général et des budgets annexes.**

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL et BUDGETS ANNEXES – Année 2010 :

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Paul RABOUAN, Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 2010

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

I - donne acte au Président M. CHUPIN, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	Budget Général		Z.A. la Suzerolle		Z.A la Robinière	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		1 956 686.72				
Opérations 2010	4 766 211.95	5 197 351.08	197 399.94	197 399.94	2 084.07	2 084.07
<b>TOTAUX</b>	4 766 211.95	7 154 037.80	197 399.94	197 399.94	2 084.07	2 084.07
Résultats de clôture		<b>2 387 825.85</b>		-	-	
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Résultats reportés	573 787.26		261 282.13		73 098.14	
Opérations 2010	522 720.94	998 231.39	208 215.64		2 084.07	
<b>TOTAUX</b>	1 096 508.20	998 231.39	469 497.77	-	75 182.21	-
Résultats de clôture	-	<b>98 276.81</b>	-	<b>469 497.77</b>	-	<b>75 182.21</b>
<b>ENSEMBLE</b>						
Résultats reportés		1 382 899.46	261 282.13		73 098.14	
Opérations 2010	5 288 932.89	6 195 582.47	405 615.58	197 399.94	4 168.14	2 084.07
<b>TOTAUX</b>	5 288 932.89	7 578 481.93	666 897.71	197 399.94	77 266.28	2 084.07
Résultats de clôture		<b>2 289 549.04</b>	-	<b>469 497.77</b>	-	<b>75 182.21</b>

	ZA de Marcé		ZA du Bourg Joli		SPANC	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés					-	837,28
Opérations 2010	1 803,25	1 803,25	50 758,68	50 758,68	1 750,00	38 685,00
TOTAUX	1 803,25	1 803,25	50 758,68	50 758,68	1 750,00	39 522,28
Résultats de clôture		-		-		<b>37 772,28</b>
INVESTISSEMENT						
Résultats reportés	-		-		-	
Opérations 2010	1 803,25		50 758,68		-	
TOTAUX	1 803,25	-	50 758,68	-	-	-
Résultats de clôture	- <b>1 803,25</b>		- <b>50 758,68</b>		-	
ENSEMBLE						
Résultats reportés		-	-		-	837,28
Opérations 2010	3 606,50	1 803,25	101 517,36	50 758,68	1 750,00	38 685,00
TOTAUX	3 606,50	1 803,25	101 517,36	50 758,68	1 750,00	39 522,28
Résultats de clôture	- <b>1 803,25</b>		- <b>50 758,68</b>			<b>37 772,28</b>

II - CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

III - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

IV – ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

V – APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2010.

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte administratif du budget général et des budgets annexes de l'année 2010.**

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 AU BUDGET GENERAL 2011 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Président, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010  
Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

	<b>BUDGET GENERAL</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
résultats au titre des exercices antérieurs (+) (-)	1 956 686.72
au titre de l'exercice arrêté (+) (-)	431 139.13
soit un résultat à affecter de (+) (-)	2 387 825.85
<b>INVESTISSEMENT</b>	
excédent d'investissement à reporter	0.00
solde d'exécution d'investissement reporté (hors R.A.R) <b>à l'article 001</b>	98 276.81
Solde des restes à réaliser d'investissement	
.....Dépenses	228 000.00
.....Recettes	53 000.00
<b>Soit un besoin de financement de la section :</b>	<b>273 276.81</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation pour financer le déficit d'invest. au 1068</b>	<b>273 276.81</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté 002</b>	<b>2 114 549.04</b>

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver cette affectation de résultats 2010 au budget général 2011.**

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 AU BUDGET 2011 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Président, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010  
Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

	<b>ZA Suzerolle Seiches</b>	<b>ZA la Robinière Léznigné</b>	<b>ZA de Marcé</b>	<b>ZA du Bourg Joli - Corzé</b>	<b>SPANC</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Résultats au titre des exercices antérieurs (+) (-)	0.00				837.28
au titre de l'exercice arrêté (+) (-)	0.00		0.00	0.00	36 935.00
soit un résultat à affecter de (+) (-)	0.00		0.00	0.00	37 772.28
<b>INVESTISSEMENT</b>					
besoin de financement de la section (hors R.A.R)	469 497.77	75 182.21	1 803.25	50 758.68	0.00
<b>AFFECTATION</b>					
<b>Affectation pour financer le déficit d'invest. au 1068</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>Excédent de fonctionnement reporté 002</b>					<b>37 772.28</b>
<b>Déficit d'investissement reporté 001</b>	<b>469 497.77</b>	<b>75 182.21</b>	<b>1 803.25</b>	<b>50 758.68</b>	

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver ces affectations de résultat 2010 aux budgets annexes 2011.  
Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **SUBVENTIONS ANNÉE 2011 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Vice-Président, après examen par la commission des finances et le bureau, propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2011 :

CLASSIFICATION	Subventions	Montant 2011	N'ont pas pris part au vote
<b>Tourisme Culture</b>		<b>16 255.00</b>	
6574	Association Chapelle Monplacé	2500.00	M. LUSSON
	La Lyre Jarzéenne	600.00	M. MARCHAISON
	Office de Tourisme du Loir en Anjou	13 155.00	
<b>Economique</b>		<b>15 150.00</b>	
6574	COMITE D'EXP. ECONO. 49	150.00	
	PAYS ANJOU INITIATIVE	15 000.00	
<b>Social</b>		<b>22 062.00</b>	
6574	A.D.M.R. SEICHES	9 360.00	
	A.D.M.R. DURTAL	1 200.00	
	A.D.M.R. Loir et Sarthe DAUMERAY	220.00	
	A.D.M.R. des Basses Vallées à TIERCE	457.00	
	PASSERELLE VERS L'EMPLOI	485.00	
	Coordination Gérontologique du Baugeois (C.L.I.C.)	9 690.00	M. CARON
	ASS. LOGEMENT & HABITAT	650.00	
<b>Enfance-Jeunesse</b>		<b>21 590.00</b>	
657358	SIVM Soucelles-Villevêque	20 000.00	
6574	Les Loustics du Loir	200.00	
657348	Mairie de Pellouailles les Vignes	1 290.00	
6574	Association des jeunes de Montreuil sur Loir	100.00	
<b>Divers</b>		<b>11 512.00</b>	
6574	A.S.E.R. Seiches sur le Loir	1 900.00	MM. LEBRUN et EDIN
	RURALITES BEAUVAU 2011	1 500.00	M. BERARDI
	Chambre d'agriculture (Filière Bois)	2 162.00	M. LEBRUN
	Association Pays Loire Angers	5 650.00	
	Ass.pour la Sauvegarde du Matériel Agricole du Loir MONTREUIL sur LOIR	300.00	
<b>Reste à répartir</b>		<b>2 072.90€</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>88 641.90€</b>	

CLASSIFICATION	Participations	Montant 2011
<b>Organisme</b>		
65738	SEM Angers Loire Tourisme	12 380.00
	M.L.A	18 424.60
	AURA	6 300.00
	CAUE	200.00
	CRDABV (Livret emploi saisonnier)	250.00
	CNASEA (Basses Vallées Angevines)	803.50
<b>TOTAL</b>		<b>38 358.10</b>

Les crédits nécessaires sont prévus aux articles 6574, 65738, 657358 et 657348 du budget 2011.

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité (les membres n'ayant pas pris part aux votes sont mentionnés dans la colonne à droite du tableau des subventions)**

A noter : Il est demandé lors d'un prochain conseil communautaire de présenter les actions du CLIC.

➤ **VOTE DU BUDGET GENERAL et BUDGETS ANNEXES – ANNEE 2011** : Rapporteur Paul RABOUAN

Après avoir pris connaissance du projet des budgets pour l'année 2011 proposé par le Président et examiné par la commission des finances et le bureau, et après avoir vérifié l'équilibre en Recettes et en Dépenses :

**BUDGET GENERAL**

<b>Dépenses fonctionnement</b>		<b>Euros</b>
011	Charges à caractère général	1 201 380,00
012	Charges de personnel	868 500,00
65	Charges de Gestion courante	1 031 259,50
66	Charges financières	44 644,71
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
42	Dotations aux amort.et provisions	226 551,00
14	Atténuation produits	1 762 932,00
22	Dépenses imprévues	163 287,60
023	Virement à la section d'investis.	1 960 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>7 261 554,81</b>

<b>Recettes fonctionnement</b>		<b>Euros</b>
70	Produit des services	1 041 250,00
73	Impôts et taxes	2 456 000,00
74	Dotations et compensation	1 455 160,00
75	Loyers	130 560,00
77	Produits exceptionnels	7 500,29
76	Intérêts placement	1 500,00
42	Amortissement subventions	835,48
013	atténuation de charges	54 200,00
002	Excédent reporté	2 114 549,04
<b>TOTAL</b>		<b>7 261 554,81</b>

<b>Dépenses investissement</b>		<b>Euros</b>
	Déficit reporté	98 276,81
40	Amortissement subvention	835,48
16	Rembt Kal Emprunts	162 400,00
20	Frais d'études	125 000,00
204	Fonds concours	442 000,00
21	Acquisitions	524 000,00
23	Travaux	1 003 515,71
27	Créances	280 800,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 736 828,00</b>

<b>Recettes investissement</b>		<b>Euros</b>
1068	Affectation résultat	273 276,81
021	Virement de la section de Fonctionn.	1 960 000,00
024	ventes	20 000,00
10222	FCTVA	30 000,19
040	Amortissements	226 551,00
13	Subventions	217 000,00
165	Cautions	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 736 828,00</b>

<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	<b>9 998 382,81</b>
---------------------------	---------------------

**BUDGETS ANNEXES**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>ZA SUZEROLLE SEICHES</b>	<b>ZA ROBINIERE LEZIGNE</b>	<b>ZA MARCE</b>	<b>ZA Bourg Joli CORZE</b>	<b>SPANC</b>	<b>TOTAUX Budgets annexes</b>
Recettes (a)	3 492 618,00 €	5 500,00 €	55 000,00 €	572 500,00 €	38 000,00 €	4 163 618,00 €
Dépenses (b)	3 492 618,00 €	5 500,00 €	55 000,00 €	572 500,00 €	75 772,28 €	4 201 390,28 €
Résultat (a-b=c)	- €	- €	- €		- 37 772,28 €	- 37 772,28 €
excédent reporté N-1 en recettes (d)	- €	- €	- €		37 772,28 €	37 772,28 €
<b>TOTAL Section (a+d)</b>	<b>3 492 618,00 €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>572 500,00 €</b>	<b>75 772,28 €</b>	<b>4 201 390,28 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>ZA SUZEROLLE SEICHES</b>	<b>ZA ROBINIERE LEZIGNE</b>	<b>ZA MARCE</b>	<b>ZA Bourg Joli CORZE</b>	<b>SPANC</b>	<b>TOTAUX Budgets annexes</b>
Recettes (A)	2 885 848,00 €	80 682,21 €	56 803,25 €	383 258,68 €	- €	3 406 592,14 €
Dépenses (B)	2 416 350,23 €	5 500,00 €	55 000,00 €	332 500,00 €	- €	2 809 350,23 €
Résultat (A-B= C)	469 497,77 €	75 182,21 €	1 803,25 €	50 758,68 €	- €	597 241,91 €
Déficit reporté N-1 en dépenses (D)	469 497,77 €	75 182,21 €	1 803,25 €	50 758,68 €	- €	597 241,91 €
<b>TOTAL section (B + D)</b>	<b>2 885 848,00 €</b>	<b>80 682,21 €</b>	<b>56 803,25 €</b>	<b>383 258,68 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 406 592,14 €</b>

<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	<b>6 378 466,00 €</b>	<b>86 182,21 €</b>	<b>111 803,25 €</b>	<b>955 758,68 €</b>	<b>75 772,28 €</b>	<b>7 607 982,42 €</b>
---------------------------	-----------------------	--------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-----------------------

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver les budgets uniques 2011.  
 Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

**➤ REVERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION  
AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES – Année 2011 :**

Rapporteur : Paul RABOUAN

Conformément à l'article 1609 normes C du Code Général des Impôts, Monsieur le Président et le Bureau proposent au Conseil Communautaire de reverser à chaque commune membre une attribution de compensation pour l'année 2011 qui sera égale :

1) à celle de l'année 2000 pour les 9 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Loir au 1<sup>er</sup> Janvier 2000, (déduction faite des charges transférées).

2) au produit de la taxe professionnelle perçu par les communes en 2000 augmenté de la compensation versée aux communes pour la suppression progressive de la part salaires de la base de la taxe professionnelle perçue en 2000, pour les communes de Huillé et Montreuil sur Loir,

3) à 100% du produit de la taxe professionnelle perçu par la Commune de LEZIGNE en 2000 augmenté de la compensation versée à la Commune pour la suppression progressive de la part salaire de la base de la taxe professionnelle perçue en 2000 (conformément à la délibération de la Communauté de Communes du Loir du 10 Octobre 2000).

4) au produit de la taxe professionnelle perçu en 2001 augmenté de la compensation versée aux communes pour la suppression progressive de la part salaires de la base de la taxe professionnelle perçue en 2001, pour la Commune de Cornillé les Caves (cf délibération du 19 Novembre 2001).

5) et compte tenu des principes d'évaluation financière précisés dans le rapport de la commission d'évaluation de transfert de charges en date du 13 avril 2010 à la suite du transfert de la compétence jeunesse,

Le montant annuel attribué à chaque commune sera conforme au tableau ci-dessous et fera l'objet d'un versement mensuel.

<b>Communes</b>	<b>Montant annuel en €</b>
SEICHES SUR LE LOIR	280 370
CORZE	123 041
MARCE	60 748
LA CHAPELLE ST LAUD	21 704
LEZIGNE	204 963
HUILLE	-882
MONTREUIL SUR LOIR	18 270
JARZE	142 484
BEAUVAU	16 341
LUE EN BAUGEOIS	2 899
CORNILLÉ LES CAVES	169 454
CHAUMONT D'ANJOU	535
SERMAISE	89

**Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le reversement de l'attribution de compensation au profit des communes membres pour l'année 2011.**

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE - ANNEE 2011 -  
REVERSEMENT AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES :**

Rapporteur : Paul RABOUAN

Le Bureau propose :

De fixer, pour l'année 2011, le montant de la dotation de solidarité communautaire à **365.932 €**, réparti selon les critères suivants :

- 5 % en fonction du produit de taxe professionnelle à l'entrée dans l'EPCI,
- 5 % en fonction du potentiel fiscal 3 taxes,
- 10 % en fonction de la longueur de voirie communale,
- 5 % en fonction du nombre de logements sociaux,
- 5 % en fonction du montant des dotations globales versées par l'Etat,
- 10 % en fonction de l'effort fiscal,
- 60 % en fonction de la population DGF,

L'ensemble de ces critères figurent sur la fiche DGF des communes. Ils seront actualisés annuellement.

Le montant de la Dotation de Solidarité s'élève donc pour chaque Commune à :

<b>Communes</b>	<b>Montant annuel en €</b>
SEICHES SUR LE LOIR	86 257
CORZE	46 844
MARCE	26 217
LA CHAPELLE ST LAUD	20 233
LEZIGNE	26 034
HUILLE	20 230
MONTREUIL SUR LOIR	16 252
JARZE	47 392
BEAUVAU	12 167
LUE EN BAUGEOIS	15 606
CORNILLÉ LES CAVES	21 106
CHAUMONT D'ANJOU	13 323
SERMAISE	14 271

Il sera procédé au paiement de ces sommes sous forme de versements mensuels aux communes.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 739112 du Budget.

**Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le montant de la dotation de solidarité communautaire et le reversement au profit des communes membres, pour l'année 2011.**

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé par 29 voix Pour et 1 abstention (M. LAHONDES)**

**A noter :**

Mme RENO, membre de la commission finances, précise qu'elle aurait souhaité que le travail de la commission soit encore approfondi et affiné, notamment en ce qui concerne le montant des dotations par habitant qui reste encore très inéquitable entre certaines communes.

M. GACHIGNARD déplore la transmission si tardive de ces documents budgétaires et particulièrement le tableau concernant le nouveau calcul de la dotation de solidarité ne permettant pas d'en faire l'analyse. Il rappelle que sa demande de nouvelle répartition de la dotation de solidarité a été faite il y a un an tout juste. Il aurait également souhaité que les travaux de la commission finances fassent l'objet d'un compte-tenu au même titre que les autres commissions et que tous les élus soient destinataires afin de suivre les réflexions menées .

M. LECOQ, en réponse à la remarque de Mme RENO, précise que si les recettes doivent toutes être comptabilisées, il conviendra également de prendre en compte toutes les charges par habitant pour être équitable.

➤ **REMBOURSEMENTS FRAIS de PERSONNEL et FRAIS ADMINISTRATIFS à la CCL – ANNEE 2011**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation d'émettre les titres de recettes suivants pour l'année 2011 :

1/ Remboursement des frais de personnel à la Communauté de Communes du Loir : **article 6419**

- par le SIAEP de SEICHES SUR LE LOIR pour un montant de : 21.110,00 €
- par le SIVU de SEICHES SUR LE LOIR pour un montant de : 4.000,00 €
- par la commune de CORZE pour un montant de : 14.430.14 €

2/ Remboursement des frais administratifs à la Communauté de Communes du Loir : **article 74758**

- par le SIAEP de SEICHES SUR LE LOIR pour un montant de : 1.000,00 €
- par le SIVU de SEICHES SUR LE LOIR pour un montant de : 1.000,00 €

**Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire d'accepter ces remboursements de frais pour l'année 2011.**

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **DÉPENSES IMPREVUES :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Compte - tenu des crédits inscrits au budget 2011 à l'article 022 soit 163 287.60 €, et à l'article 020 soit 100 000 € et conformément aux dispositions en vigueur, Monsieur le Vice-Président propose que le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à prélever par arrêté sur les comptes 020 et 022, les crédits nécessaires pour régler une dépense non prévue au budget, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Communautaire.

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **CONSULTATION ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES »**

Rapporteur : Paul RABOUAN

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demande des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi-84-53 sus citée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, le conseil communautaire, après délibération décide de rattacher la communauté de communes du Loir à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 01/01/2012.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise
- Garantie des charges patronales (optionnelle)
- Option : franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge le Président de signer la demande de consultation

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **Z.A. DE LA SUZEROLLE A SEICHES SUR LE LOIR – Vente terrain à SCI JUMO**

Rapporteur : Patrice DAVIAU

Vu la demande de Monsieur Bruno NEYRAT, représentant la SCI JUMO dont le siège est situé ZA de la Suzerolle à SEICHES SUR LE LOIR souhaitant créer une extension pour son activité de logistique sur la zone artisanale de la Suzerolle à SEICHES SUR LE LOIR,

Vu l'avis favorable de France Domaine en date du 23/02/2011 sur le montant de cette transaction à l'amiable,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER la vente à la SCI JUMO des parcelles YB 282 et 293 pour partie d'une superficie de 6655 m<sup>2</sup> sur la base de 15.00 € HT le m<sup>2</sup>.
- D'AUTORISER le Président ou l'un des Vices Présidents à signer l'acte de vente et tous les documents afférents à cette transaction chez Maître MORIN, notaire à Seiches-sur-le-Loir.

Les frais d'acte notarié et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

**Cette délibération annule et remplace celle en date du 15 Décembre 2010.**

➤ **GIRATOIRE SUZEROLLE : CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL**

**Rapporteur Patrice Daviau**

Dans le cadre des travaux d'extension de la ZA de la Suzerolle et de l'aménagement routier et paysager qui en découlent, une convention concernant les prestations réciproques doit être conclue entre le Département de Maine et Loire et la Communauté de Communes du Loir.

Cette convention a pour objet d'autoriser la Communauté de Communes du Loir à réaliser sur le domaine routier départemental certains aménagements prévus dans la dite convention et de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer la convention correspondante.

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **CONVENTION SAUR – contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cas de cessions immobilières :**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CHUPIN**

Monsieur le Président informe que le contrôle des installations d'assainissement en cas de cession immobilière est obligatoire depuis le 01/01/2011 et qu'il revient exclusivement au service SPANC d'effectuer ou de déléguer ce contrôle en cas de cession immobilière.

Ce contrôle a une durée de validité de 3 ans.

M. CHUPIN rappelle que le marché de prestation conclu avec la SAUR pour assurer le diagnostic des assainissements autonomes sur le territoire de la Communauté de communes du Loir couvre l'ensemble des installations réalisées avant le 01/01/2006.

Aussi, le président précise les modalités suivantes de contrôle des assainissements autonomes **lors de cessions immobilières** :

- Le contrôle des installations postérieures au 01/01/2006 sera effectué par la SAUR (par convention de prestation d'une durée d'un an) et ce pour un tarif de 73 euros HT par contrôle.
- Les demandeurs seront facturés au prix de 73 € HT.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer la convention correspondante.
- De prévoir ces financements au budget annexe SPANC 2011

**Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité**

➤ **DELEGATION DU SERVICE PUBLIC - GESTION DU SITE TOURISTIQUE DE LOISIRS DE MALAGUE – Election des membres de la commission d'ouverture des plis.**

Monsieur le Président rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation de service public pour la gestion du site de loisirs de Malagué doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur Jean-Claude CHUPIN

**ELECTION DES TITULAIRES :**

La liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

- Mme MARQUET
- M. BERARDI
- Mme RENOUE
- M. BEAUDOIN
- M. LAHONDES

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 30

Nombre de voix : 30

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

- Mme MARQUET
- M. BERARDI

- Mme RENOU
- M. BEAUDOIN
- M. LAHONDES

### **ELECTION DES SUPPLEANTS :**

La liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

- M. EDIN
- M. LUSSON
- M. BRIERE
- M. AILLERIE
- M. LEGAY

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 30  
Suffrages exprimés : 30  
Nombre de voix : 30

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

- M. EDIN
- M. LUSSON
- M. BRIERE
- M. AILLERIE
- M. LEGAY

\*\*\*\*\*

### **A noter :**

M. CHUPIN précise qu'en cas de lien entre les élus de la commission d'ouverture des plis et l'un des candidats, l'élue en question ne pourra siéger au sein de la commission.

### **INFORMATIONS :**

- ✓ Les statistiques de fréquentation des structures enfance et jeunesse sont fournies aux conseillers communautaires ainsi que le coût horaire des structures enfance. Le coût horaire des structures jeunesse sera fourni ultérieurement après rapprochement des données avec la CAF.
- ✓ Réforme territoriale : M. CHUPIN fait le point sur les dernières évolutions en matière de réforme territoriale et notamment au niveau des périmètres des EPCI, actuellement examinés par les services de la Préfecture.
- ✓ M. CHUPIN précise que le prochain conseil communautaire aura lieu exceptionnellement à 18 H 30 en raison d'un ordre du jour succinct :
  - Vote des taux 2011 ( afin d'avoir d'ici là des compléments d'informations )
  - Cahier des charges de la DSP de Malagué
- ✓ SICTOM : M. LUSSON fait une synthèse de la dernière assemblée Générale du SICTOM.

- ✓ SCoT : M. CHUPIN informe du lancement de l'enquête publique du Schéma de Cohérence Territorial et des permanences qui seront tenues à la CCL le 4 avril et le 28 Avril 2011. Il rappelle l'importance de l'affichage dans les délais impartis des avis d'enquête et ce dans chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

**Le Président,  
Jean-Claude CHUPIN**